

L'engagement de notre entreprise pour une conduite éthique et responsable.

Par la présente, T.V.A.

TACT VALEUR ACTION déclare adopter le Code de conduite EPPA énoncé ci-dessous.

Notre entreprise est convaincue qu'il lui faut non seulement répondre aux attentes de ses clients et des consommateurs mais également transcender celles-ci. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté des normes assurant la sécurité, la qualité et l'intégrité de nos produits et processus industriels et nous nous engageons à respecter les droits des personnes et de l'environnement. Nous nous sommes fixé pour objectif de respecter toutes les lois et réglementations (locales) applicables et de mener nos activités d'une manière éthique et professionnelle.

Législation et réglementation

Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations "locales et nationales" applicables à notre industrie, notamment pour ce qui concerne la sécurité de nos produits et les questions d'ordre environnemental. Nous répondrons pour nos produits et nos processus industriels à toutes les normes volontaires pratiquées par notre industrie.

Pas de recours au travail des enfants

Nous ne recourons pas au travail des enfants. Nous nous conformerons aux dispositions applicables en termes d'âge minimum.

Pas de travail forcé

Nous ne tolérerons aucune forme de travail forcé qui s'accompagne de violence physique et/ou mentale ou de toute autre forme de sanction physique et/ou mentale.

Conditions de travail

Nous veillerons à assurer un environnement de travail sain et sans danger. Nous nous conformerons à toutes les lois et réglementations "locales" prescrites en termes de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail.

Liberté d'association

Nous reconnaissons et respectons la liberté pour nos travailleurs de se rassembler ou de s'affilier à un syndicat. Si les travailleurs sont représentés par une organisation reconnue par la législation "locale", nous respecterons leur droit à la négociation collective.

Aucune exploitation, discrimination ni intimidation

En aucun cas nous ne tolérerons l'exploitation de personnes ou de groupes "vulnérables" ni aucune forme de discrimination et/ou intimidation pratiquée à leur encontre.

Heures ouvrables et rémunérations

Nous nous conformerons à toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de rémunérations, d'heures de travail, de politique d'embauche, d'avantages et d'heures supplémentaires.

Généralités

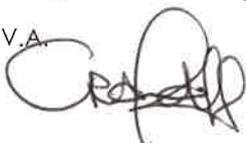
En l'absence d'une législation et d'une réglementation locale univoque régissant la sécurité des produits, les conditions de travail, d'emploi et d'environnement, nous nous conformerons à l'esprit et à l'intention des présentes dispositions.

Sous-traitants et sources

Le Code de conduite EPPA fait partie intégrante des processus de gestion quotidienne de notre entreprise et nous procéderons à tous les aménagements nécessaires pour atteindre cet objectif. Nous ne ferons affaire qu'avec des partenaires animés du même esprit et qui feront respecter les principes d'éthique, de professionnalisme et de responsabilité que nous voulons appliquer à nos activités. Tous les partenaires seront tenus de se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur et nous les informerons de notre code de conduite. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils développent et mettent en œuvre des procédures commerciales visant à assurer le respect de notre politique de gestion.

Les termes et conditions tels que décrits dans le présent Code de conduite, sont fournis par l'EPPA (European Promotional Products Association) et 2FPCO (Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet). Et, bien que les deux parties veillent à actualiser et à assurer la fiabilité des présentes dispositions, elles ne peuvent être tenues responsables du contenu des informations ou des conséquences d'une utilisation de celles-ci. Aucun droit ne peut être tiré de ces dispositions. Les deux parties ne se livreront à aucune forme de déclaration ou garantie. En aucun cas l'EPPA ou la 2FPCO ne seront responsables des pertes et dommages, notamment, mais sans limitation, des pertes ou dommages directs ou indirects, ni des amendes ou pertes subséquentes à la perte de données ou de bénéfices résultant de ou liée à l'utilisation du présent Code de conduite.

T.V.A.



Annie BOYER GRANDFILS

2FPCO



Mr. P. Renard
President

EPPA



Dhr. J.A.M. Poulis
CEO and President